



*Riche de plus de 350 ans d'histoire, La Prairie offre une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés. Dynamique grâce à de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle mise sur un développement économique durable pour maintenir un niveau de taxation compétitif. Ses nombreux attraits touristiques, son Site patrimonial déclaré, ses parcs de conservation, son marché public et sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent constituent quelques-uns de ses atouts indéniables. Située en Montérégie, dans la MRC de Roussillon, La Prairie est une ville en plein essor, résolument tournée vers l'avenir, qui compte 26 192 habitants.*

# Préposé égouts et aqueducs

## Service des travaux publics et du génie

(Surnuméraire)

### Nature de la fonction

Le titulaire du poste exécute des travaux d'entretien, de réparation et de réfection des diverses composantes des réseaux d'aqueduc et d'égouts, plus particulièrement au niveau des équipements et installations des stations de pompage, de la piscine municipale, du réservoir d'eau potable et d'autres ouvrages similaires. Ceci conformément aux normes et règles du métier en vigueur.

### Qualifications et exigences

- Détenir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.)
- Posséder un minimum de deux (2) ans d'expérience dans un poste similaire
- Détenir un Certificat de préposé à l'aqueduc (OPA)
- Posséder de bonnes connaissances des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisé dans l'exercice du métier
- Avoir une bonne connaissance des règlements municipaux et des mesures de sécurité relatifs aux travaux d'entretien du réseau d'égouts et aqueducs
- Posséder une attestation de réussite du cours de Santé et sécurité sur les chantiers de construction est un atout
- Posséder un permis de conduire de la classe cinq (5) (classe 3 est un atout)
- Avoir la capacité à diagnostiquer les bris divers, à lire des plans et à préparer des croquis simples, à travailler en équipe et à respecter les politiques, les lois et les procédures en place telles que : santé et sécurité au travail, achats, etc.

### Salaire et conditions de travail

Le salaire et les conditions de travail sont régis par la convention collective des salariés cols bleus de la Ville de La Prairie présentement en vigueur. Le salaire horaire est de 26,64 \$ à 31,34 \$ selon l'expérience.

**Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le mardi 29 septembre 2020.**

par courriel : [emploi@ville.laprairie.qc.ca](mailto:emploi@ville.laprairie.qc.ca)  
par la poste : Ressources humaines, Ville de La Prairie  
604, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 1V1  
par télécopieur : 450 444-6636

**Prière de ne pas téléphoner. Seuls les candidats retenus pour le processus de sélection seront contactés.**  
La Ville de La Prairie applique un programme d'équité en matière d'emploi.  
Le genre masculin utilisé dans le présent avis inclut le genre féminin.